

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Includes dates from 29th to 2nd of the month.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une
insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.
Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-
FITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls char-
gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DÉPART. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Lists routes to Paris, Bordeaux, Toulouse, etc.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 25 juin 1862.

BULLETIN

Samedi dernier, à Bucharest, le président du
conseil des ministres, Catardji, a été assassiné
au moment où il sortait de l'assemblée. Il a reçu
deux coups de pistolet. L'auteur de ce crime est
inconnu. La dépêche ne dit pas si M. Catardji
est mort. D'après le Constitutionnel, la mort
d'un tel homme serait, pour la Roumanie, une
perte sérieuse, et qui serait vivement ressentie
par le gouvernement et par les populations.
M. Catardji est un orateur éloquent, un homme
d'état éclairé et ferme, qui a le sens le plus juste
des intérêts de son pays.

Les nouvelles de Belgrade sont rassurantes.
Grâce au prince Michel et à l'intervention des
consuls généraux, les hostilités ont cessé et le
pays est rentré dans l'ordre.

A Turin, le parti d'action a invité le général
Garibaldi à déclarer s'il voulait être avec les
hommes du parti d'action ou avec le gouverne-
ment. A la suite de cette sommation, le général
a réuni les chefs de la société d'émancipation et
a donné sa démission de président. Le général
Garibaldi est parti aussitôt après pour Gènes. Il
doit bientôt, dit-on, retourner à Caprera.

D'après les Nationalités, le général a seule-
ment délégué ses pouvoirs à M. Crispi.

Le gouvernement italien vient de rouvrir les
tirs nationaux dans le Nord de l'Italie.

La Perseveranza enregistre une nouvelle qui
nous paraît mériter confirmation, dit le Consti-
tutionnel. D'après cette feuille, la cour de Rome
aurait le dessein d'obliger tout le clergé de faire
adhésion à l'adresse des évêques.

La Revista Iberia, de Madrid, publie les
lignes suivantes :

« La politique de notre gouvernement dans
la question mexicaine a été si déplorable, si in-
compréhensible et si erronée, qu'elle n'a été
satisfaisante pour personne, et qu'elle est com-
battue aujourd'hui par les absolutistes, par les
modérés, par les progressistes et les démocrates,
les ministériels eux-mêmes étant loin de l'ap-
prouver, car une fraction importante du parti
qui a eu en mains le pouvoir, ne cache pas le
mécontentement qu'il ressent. »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 25 juin 1862.

N° 21.

FAUTE DE CONFIANCE

X

(Suite.)

Il alla voir dans son hameau la bonne vieille tante Mar-
guerite, dont il était, toujours le Benjamin et l'orgueil,
puis il se rendit, sur l'invitation d'Alexandre, à Ostende,
où Paula prenait les bains de mer.

Le baron avait appris à Oscar l'histoire de ses parents.
La faute de sa mère n'affaiblissait pas le culte que le jeune
officier vouait à cette pauvre femme qu'il n'avait jamais
connue, mais qu'Alexandre et Paula dépeignaient si char-
mante, si bonne, si résignée. Il n'en était pas de même
de son père; loin que personne fit son éloge, le cœur même
le plus sensible et le plus indulgent ne trouvait pas d'ex-
cuse pour lui.

La cure de Paula terminée, on visita les principales vil-
les de la Belgique et ces magnifiques trésors de l'art, res-
tes de son ancienne splendeur.

(\*) La reproduction est interdite.

On s'entretient dans le monde politique du
prochain mariage du roi du Portugal. Sa Majesté
épouserait une princesse de Hanovre.

Une dépêche de Lisbonne annonce que les
Chambres portugaises seront closes le 30 juin.

A Varsovie, on attend, avec une certaine im-
patience, l'arrivée du grand-duc Constantin, que
des circonstances de famille retiennent encore.
On annonce déjà qu'il s'occupera avec une solli-
citude toute spéciale des véritables besoins du
pays, dont il a une profonde connaissance. On
espère que sa présence fera lever l'état de siège,
et que, par suite, la cour martiale sera remplacée
par une cour d'état.

En attendant, une commission gouvernemen-
tale est chargée de délivrer des passeports en
langue polonaise au lieu de passeports en langue
russe. — Les israélites viennent d'obtenir la
jouissance des droits civils.

La situation reste la même en Amérique :
opiniâtreté dans la lutte, chances diverses... Il
n'y a qu'une médiation qui puisse rétablir la
paix dans ce pays en sauvegardant les intérêts
des deux partis.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 22 juin.

Le bruit que de prochains remaniements ministériels
auraient lieu, circulait, hier, à la chambre. L'Opinion
les croit inexacts. On assure cependant que le général
Durando est dans l'intention de résigner son portefeuille.

Turin, 22 juin.

Le départ de Garibaldi est confirmé. Le roi a reçu la
députation de la chambre qui lui a présenté l'adresse ré-
cemment votée. S. M. a répondu qu'elle acceptait volon-
tiers cette adresse dont elle partageait les sentiments. Le
roi a ensuite fait appel à la concorde.

Cassel, 22 juin, au soir.

Un supplément de la Gazette de Cassel confirme la
composition du nouveau cabinet en annonçant qu'il a accepté
le rétablissement de la constitution de 1831 avec la loi
électorale de 1849.

Cassel, 23 juin.

Le manifeste de l'autorité souveraine concernant le ré-
tablissement de la constitution de 1831 et de la loi électo-
rale de 1849, a été publié, hier, ici. Ce document porte la
date du 21.

Francfort, 23 juin.

M. d'Usedom, ministre de Prusse près la Diète germani-
que, est subitement parti, hier soir, pour Berlin, à cause
de l'affaire de Hesse. Les troupes prussiennes ont quitté
Wesel, ce matin, et se sont mises en marche pour entrer

Oscar exprima le désir de visiter Spa avant de rentrer
en Allemagne.

— Je n'ai jamais vu de jeux, dit-il : je vous en prie,
mon cher baron, allons passer un jour ou deux dans cette
petite ville dont on vante la situation ravissante; d'ail-
leurs, cette courte étape fera du bien à Paula.

— La connaissance des jeux n'est rien moins que né-
cessaire, répondit Alexandre; je les ai en horreur, et je
voudrais bien l'inspirer la même antipathie.

— Le seul moyen, c'est de me les laisser voir; car les
descriptions qu'on en fait sont plutôt de nature à séduire
qu'à effrayer. Paula, ma petite maman, plaidez donc ma
cause.

— Enfant! s'écria-t-elle en riant. — Mais, Alexandre,
puisque l'invocation mon intervention, impossible à moi de
la lui refuser. Allons à Spa, mon ami, pour deux jours
seulement. Je suppose qu'Oscar n'a plus guère d'argent;
nous ne lui avancerons pas une obole, il ne pourra donc
pas perdre grand-chose. Et s'il remporte de Spa, en échange
de quelques pièces d'or, une antipathie pour tous les
jeux, il ne l'aura pas achetée trop cher.

Ainsi pressé, Alexandre ne résista plus, et l'on partit
pour Spa. La société y était nombreuse, et le tapis vert
réunissait toujours beaucoup de monde. Après avoir par-
couru avec son mari, Oscar et Gustave, les belles allées
ombres et avoir admiré les charmes de Spa, Paula ra-
mena son fils à leur hôtel, ne voulant pas lui faire voir de
près, dans un âge si tendre, la plus funeste de toutes les
passions. Alexandre et Oscar entrèrent dans la salle de

sur le territoire hessois.

Vienne, 23 juin.

Les noms des nouveaux ministres choisis par l'électeur
de Hesse, sont considérés comme peu satisfaisants.

Raguse, 23 juin.

Dervisch-Pacha a quitté Bilecia, samedi dernier, et est
arrivé hier à Bagnani, s'avançant vers Grahovo où se
trouve Wiskalowitz.

Du côté de l'Albanie, voici la situation des forces tur-
ques : Hussein-Pacha est à Wassojevich ; Abdi-Pacha à
Spuz.

Les Monténégrins se sont emparés d'une somme de dix
mille sequins (environ 110 mille francs) envoyés à l'ar-
mée turque.

On lit dans la partie non officielle du Moni-
teur :

Le Journal l'Opinion nationale semble
croire que le rapport du général de Lorencez
est arrivé à Paris, et il met, en quelque sorte,
le Moniteur en demeure de le publier.

Nous sommes autorisés à déclarer que le rap-
port du général Lorencez n'est pas parvenu au
gouvernement; les dépêches attendues de la
Vera-Cruz n'arriveront très-probablement à
Paris qu'à la fin du mois.

« Un journal du soir a annoncé qu'on avait
demandé, dans les trois divisions d'infanterie
de la garnison de Paris, des volontaires pour
le Mexique; cette nouvelle est entièrement
contournée.

» Le ministre de la guerre bien sûr de trou-
ver dans tous les corps la même ardeur et la
plus noble émulation, a pu choisir, sans
aucune autre préoccupation que les conve-
nances du service, les troupes qui devaient faire
partie du corps expéditionnaire. » (Moniteur.)

D'après ce qu'on nous assure, voici quels
seraient les corps désignés pour être envoyés
au Mexique :

Corps partant d'Algérie.

- 81e régiment d'infanterie, 2 bataillons.
1er régiment de zouaves, 2 bataillons.
3e régiment de zouaves, 2 bataillons.
1 escadron du 1er régiment de chasseurs
d'Afrique.

- 1 escadron du 1er régiment de spahis.
8 batteries du 1er régiment d'artillerie —
à pied.

- 1 compagnie du 1er escadron du train d'ar-
tillerie.

Corps partant de France.

- 51e régiment d'infanterie, 2 bataillons.
62e régiment d'infanterie, 2 bataillons.
20e bataillon de chasseurs à pied.
1re batterie du 11e régiment d'artillerie-

jeu : il faisait une chaleur lourde, et l'on se pressait en
rangs serrés autour de la table.

Quand ils eurent fendu la foule, Alexandre fit asséoir
son jeune compagnon en face de la roulette et l'instruisit
à voix basse de la manière de jouer. Le profond silence,
interrompu seulement par la voix monotone du croupier
proclamant les numéros sortis; les tas d'or étincelants; les
expressions successives de frayeur, de joie, d'attente et
de cupidité peintes sur tous les visages; la roue bourdon-
nante qui tournait sans cesse en lançant sa boule, sans
s'inquiéter des cœurs palpitants et des regards avides sus-
pendus à ses tours; tout cela produisit une forte impres-
sion sur l'esprit très-vif du jeune homme.

Mais ce qui l'intéressa plus que tout le reste, ce fut le
visage pâle, livide et impassible du croupier, qui faisait
tourner la roue si machinalement qu'on eût dit que c'était
à son propre insu. Il paraissait malade, épuisé, et, malgré
la chaleur étouffante, il était buttonné jusqu'au menton.

Oscar avait perdu presque tout son argent.

— J'ai encore un napoléon, dit-il tout bas à Alexandre,
j'ai envie de le risquer.

— Allons, je vois bien que tu n'auras pas de repos qu'il
ne te reste plus rien; mais on commence, hâte-toi : il me
tarde de sortir de cette fournaise, je n'y tiens plus.

Oscar jeta bien vite sur la table sa pièce d'or, qui roula
bien loin et alla s'arrêter sur le simple zéro devant le
croupier. Celui-ci porta sur le jeune homme, d'un air in-
terrogateur, ses yeux creux et éteints, qui parurent
reprandre momentanément un peu de vie. Oscar fit

monté.

- 1 compagnie du 3e régiment du génie.
2 compagnies du 5e escadron du train des
équipages militaires.

1 détachement de gendarmerie.
Ces divers corps s'embarqueront, pour la
plupart, à Alger, à Toulon et à Cherbourg.
(Moniteur de l'Armée.) BEAUDOIN.

On croit que l'état-major du général Forey,
nommé commandant du corps expéditionnaire
au Mexique, sera composé ainsi : Chef d'état-
major, le colonel Dauvergne; aides de camp,
le chef d'escadron d'état-major d'Ornant; les
capitaines Fabre, Loysel, Warnet.

M. Schmitz, sous-intendant militaire, sera
chargé, dit-on, de la direction des services
administratifs du corps expéditionnaire.

Revue des Journaux.

Le Constitutionnel s'attache à préciser la nature
des périls qui menacent en ce moment la cause fédérale :

« Ce qu'il y a de plus important à remarquer
dans les dernières nouvelles arrivées d'Amérique,
fait observer M. Grenier, ce n'est pas l'autorisation
demandée au Congrès par le gouvernement fédéral
de jeter encore, sur le marché financier, du papier
pour une somme équivalente à 800 millions de francs,
car avec les dépenses exorbitantes qui se font dans le
Nord, un pareil chiffre est relativement peu de chose;
ce n'est pas non plus la confirmation de la prise de
Memphis après la destruction de la flotte confédérée;
on sait en effet, que cette flotte ne mérite pas même
le nom de flotille, et qu'en réalité le Sud n'a jamais
eu de marine sérieuse; ce n'est pas enfin le bruit
d'une attaque prochaine sur Vicksburg, que, sur la
foi de récents télégrammes, on aurait pu croire aux
mains des unionistes; le fait le plus saillant et de
beaucoup le plus grave, ce serait le mouvement qui
se prépare dans le Tennessee et le Kentucky et que
nous avons été les premiers à signaler. Si le général
Kirby Smith, partant de Kuorville, parvient à opérer
sa jonction avec une partie de l'armée qui était à
Corinth, si surtout comme on le prétend, les popu-
lations sont disposées à se soulever sur les derrières
de l'armée d'Halleek, à quoi auront abouti tous les
succès qu'a eus l'armée fédérale dans l'ouest, depuis
la bataille où périt Zollicoffer ? »

La Patrie publie l'information suivante que lui
transmet une lettre particulière de Londres, en date
du 21 juin :

« On s'occupe beaucoup dans le monde politique,
en Angleterre, d'une dépêche récente de lord Lyons,
ministre de S. M. Britannique à Washington, qui ne
laisserait aucun doute sur l'esprit du traité Corwyn.
» Ce traité est considéré par tout le monde, en

un signe affirmatif, la roue tourne, et ces mots :
— Zéro noir, impair et manque! s'échappèrent des lev-
res du croupier.

Un murmure parcourut les rangs : c'était un cas fort
rare. Le croupier compta les pièces d'or, et son regard
s'arrêta une seconde fois sur l'heureux joueur, qui causait
précisément tout bas avec Alexandre, il tressaillit, se
troubla, puis tout à coup il s'affaissa sur son siège. Un cri
d'effroi retentit, on s'empressa à son secours, on le releva.
Alexandre, qui courut à lui comme tant d'autres, devint
presque aussi pâle que le malheureux qu'on emportait
évanoui.

— Kielsky! murmura-t-il avec épouvante; c'est bien
lui, je ne me trompais pas.

Il questionna en vain les assistants, personne ne con-
naissait cet homme : qui s'inquiète des croupiers? Déjà
sa place était occupée par un autre, la roue recommençait
à tourner, et personne ne songeait plus à l'incident, qui
n'avait interrompu le jeu qu'un moment.

Mais Alexandre ne s'en tint pas là; sans rien dire à Os-
car de sa découverte, il courut à l'hôtel communiquer
ses conjures à Paula : elle les jugea vraisemblables, et l'on
envoya Martin aux informations sur le nom, la demeure
et la situation du croupier. Il ne tarda point à revenir.

G. RAIMUND.

(La fin au prochain numéro.)

Amérique, comme une vente déguisée faite par Juarez aux Etats-Unis des plus belles provinces de la république mexicaine.

On assure qu'un article du traité en question stipule que si le gouvernement mexicain n'a pas remboursé dans deux ans, à compter du 25 avril 1862, les sommes qui lui sont avancées par l'Amérique, les provinces dont il s'agit appartiendront de plein droit aux Etats-Unis.

Or, comme le Mexique est hors d'état de rembourser, en deux ans, des sommes considérables, il s'ensuit que le traité Corwyn, s'il était ratifié, aurait pour résultat infaillible d'amener un nouveau démembrement du Mexique.

Le président Lincoln comprend qu'un fait si grave peut amener d'énormes complications avec l'Europe, et il hésite à le faire ratifier par le Congrès.

Pour extrait : A. LATTOU.

ROME.

Après l'Allocution du St-Père, l'épiscopat lui a remis l'Adresse suivante :

Très Saint-Père,

Depuis que les apôtres de Jésus-Christ, au jour sacré de la Pentecôte étroitement unis à Pierre, chef de l'Eglise, reçurent le Saint-Esprit, et qu'entraînés par sa divine impulsion, ils annoncèrent à des hommes de presque toutes les nations rassemblés dans la ville sainte, et à chacun dans sa langue, les merveilles de la puissance de Dieu, jamais, nous le croyons, jusqu'à ce jour et au retour de cette même solennité, autant de leurs héritiers ne se sont trouvés réunis autour du vénérable successeur de Pierre pour entendre sa parole, pour écouter ses décrets, pour fortifier son autorité. Or, de même que rien ne pouvait arriver de plus doux aux apôtres, à travers les périls de l'Eglise naissante, que d'environner le premier vicaire de Jésus-Christ sur cette terre, tout récemment inspiré de l'esprit de Dieu ; ainsi, pour nous, au milieu des angoisses présentes de la Sainte Eglise, rien n'est plus cher, rien n'est plus sacré que de déposer aux pieds de Votre Béatitude tout ce que nos cœurs contiennent de vénération et d'amour pour Votre Sainteté, et, en même temps, de déclarer unanimement de quelle admiration nous sommes pénétrés pour les hautes vertus dont brille notre pontife souverain, et combien du fond de nos entrailles nous adhérons à ce que, nouveau Pierre, il a enseigné, à ce qu'il a si courageusement résolu et décidé.

Une nouvelle ardeur enflamme nos cœurs ; une lumière de foi plus vivifiante éclaire nos intelligences, un amour plus sacré saisit nos âmes. Nous sentons nos langues vibrantes de ces flammes qui allumaient d'un désir ardent pour le salut des hommes le cœur de Marie, près de laquelle étaient les apôtres, et entraînaient ces mêmes apôtres à proclamer les grandeurs de Dieu.

Rendant donc de vives actions de grâces à Votre Béatitude de ce qu'elle nous a permis, en ces temps si difficiles, d'approcher de son trône pontifical, de vous consoler dans vos afflictions et de vous témoigner publiquement les sentiments qui inspirent nos mêmes, notre clergé et les peuples confiés à nos soins, nous vous adressons d'une seule voix et d'un seul cœur nos acclamations, nos souhaits et nos vœux de bonheur. Vivez longtemps, Saint-Père, et heureusement pour le gouvernement de l'Eglise catholique. Continuez, comme vous le faites, à la protéger par votre énergie, à la diriger par votre prudence, à l'orner par vos vertus. Marchez devant nous, comme le bon pasteur, donnez-nous l'exemple, paisez les brebis et les agneaux dans les célestes pâturages, fortifiez-les par les eaux célestes de la sagesse. Car vous êtes pour nous le maître de la sainte doctrine, vous êtes le centre de l'unité, vous êtes pour les peuples la lumière indéfectible préparée par la sagesse divine, vous êtes la pierre, vous êtes le fondement de l'Eglise elle-même, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Quand vous parlez, c'est Pierre que nous entendons ; quand vous décrivez, c'est à Jésus-Christ que nous obéissons. Nous vous admirons au milieu de tant d'épreuves et de tempêtes, le front serein, le cœur imperturbable, accomplissant votre ministère sacré, invincible et debout.

Mais tandis que nous avons ainsi tant de sujets de nous glorifier, nous ne pouvons pas nous empêcher en même temps de tourner nos regards vers de tristes spectacles. De toutes parts, en effet, se dressent devant nos esprits ces crimes épouvantables qui ont dévasté misérablement cette belle terre d'Italie dont vous, Bienheureux Père, êtes l'honneur et l'appui, et qui s'efforcent d'ébranler et de renverser votre souveraineté et celle de ce Saint-Siège, de tous ce qu'il y a de beau dans la société civile a découlé comme de sa source originelle. Ni les droits permanents des siècles, ni la longue et pacifique possession du pouvoir, ni les traités sanctionnés et garantis par l'autorité de l'Europe entière n'ont pu empêcher que tout ne fût bouleversé, au mépris de toutes les lois sur lesquelles jusqu'ici s'appuyait l'existence et la durée des Etats.

Pour nous occuper de ce qui nous touche de plus près, vous, Très Saint-Père, nous vous voyons, par les crimes de ces usurpateurs qui ne prennent la « liberté » que pour voile de leur malice, dépouillés de ces provinces qui jouissaient d'une équitable administration par les soins et sous la protection de la dignité du Saint-Siège et de toute l'Eglise. Votre Sainteté a résisté avec un invincible courage à ces iniques violences, et nous devons vous en rendre les plus vives actions de grâces au nom de tous les catholiques.

En effet, nous reconnaissons que la souveraineté temporelle du Saint-Siège est une nécessité et qu'elle a été établie par un dessein manifeste de la Providence divine ; nous n'hésitons pas à déclarer que, dans l'état présent des choses humaines, cette souveraineté temporelle est absolument requise pour le bien de l'Eglise et pour le libre gouvernement des âmes. Il fallait assurément que le Pontife romain, chef de toute l'Eglise ne fût ni le sujet ni même l'hôte d'aucun prince ; mais qu'assis sur son trône et maître dans son domaine et son propre royaume, il ne reconnût de droit que le sien et put, dans une noble, paisible et douce liberté protéger la foi catholique, défendre, régir et gouverner toute la République chrétienne.

Qui donc pourrait nier que dans le conflit des choses, des opinions et des institutions humaines, il fal-

lait au centre de l'Europe un lieu sacré, placé entre les trois continents du vieux monde, un siège auguste, d'où s'élevât tour à tour, pour les peuples et pour les princes, une voix grande et puissante, la voix de la justice et de la liberté, impartiale et sans préférence, libre de toute influence arbitraire, et qui ne puisse ni être comprimée par la terreur, ni circonvenue par les artifices ?

Comment donc, et de quelle manière aurait-il pu se faire que les prélats de l'Eglise venant de tous les points de l'univers, représentant tous les peuples et toutes les contrées, arrivassent ici en sécurité pour conférer avec Votre Sainteté des plus graves intérêts, s'ils y eussent trouvé un prince quelconque dominant sur ces bords, qui eût en suscipion leurs propres princes ou qui eût été suspecté par eux, à cause de son hostilité ? Il y a en effet, les devoirs du chrétien, et il y a les devoirs du citoyen ; devoirs qui ne sont nullement contraires, mais qui sont différents ; comment les évêques pourraient-ils les accomplir s'il ne dominaient pas à Rome une souveraineté temporelle telle que la souveraineté pontificale, exempte de tout droit d'autrui, et, centre de la concorde universelle, n'aspirant à aucune ambition humaine, ne préparant rien pour la domination terrestre.

Nous sommes venus libres vers le Pontife-Roi libre, pasteurs dans les choses de l'Eglise, citoyens dévoués aux biens et aux intérêts de la patrie, et ne manquant ni à nos devoirs de pasteurs ni à nos devoirs de citoyens.

Puisqu'il en est ainsi, qui donc oserait attaquer cette souveraineté si ancienne, fondée sur une telle autorité, sur une telle force des choses ? Quelle autre puissance lui pourrait être comparée, si l'on considère même ce droit humain sur lequel reposent la sécurité des principes et la liberté des peuples ? Quelle puissance est aussi vénérable et sainte ? Quelle monarchie ou quelle république peut se glorifier, dans les siècles passés ou modernes, de droits si augustes, si anciens, si inviolables ? Ces droits, si une fois et pour ce Saint-Siège, ils étaient méprisés et foulés aux pieds, quel prince serait assuré de garder son royaume, quelle république son territoire ? Aussi, Très Saint-Père, c'est pour la Religion, sans doute, mais c'est aussi pour la justice et pour le droit, qui sont parmi les nations les fondements des choses humaines, que vous lutez et que vous combattez.

Mais il ne vous appartient pas de parler plus longtemps de cette grave matière, nous qui avons écouté sur elle non pas tant vos paroles que vos enseignements. Votre voix, en effet, semblable à la trompette sacerdotale, a proclamé dans tout l'univers que « c'est par un dessein particulier de la divine Providence » dence que le Pontife romain, placé par Jésus-Christ » comme le chef et le centre de toute son Eglise, a » obtenu une souveraineté temporelle (1) ; » nous devons donc tous tenir pour certain que cette souveraineté n'a pas été fortuitement acquise au Saint-Siège, mais qu'elle lui a été attribuée par une disposition spéciale de Dieu, par une longue série d'années, par le consentement unanime de tous les Etats et de tous les empires ; et qu'elle a été fortifiée et maintenue par une sorte de miracle.

Vous avez également déclaré, dans un langage » élevé et solennel, « que vous vouliez conserver » énergiquement et garder entiers et inviolables la » souveraineté civile de l'Eglise romaine, ses posses- » sions temporelles, et ses droits, qui appartiennent » à l'univers catholique ; que la protection de la sou- » veraineté du Saint-Siège et du patrimoine de Saint- » Pierre, regardait tous les catholiques ; que vous » êtes prêt à sacrifier votre vie plutôt que d'aban- » donner en quoi que ce soit cette cause de Dieu, de » l'Eglise et de la justice (2) . »

Applaudissant par nos acclamations à ces magnifiques paroles, nous répondons que nous sommes prêts à aller avec vous à la prison et à la mort ; nous vous supplions humblement de demeurer inébranlable en ce ferme dessein et en cette constance, donnant aux anges et aux hommes le spectacle d'une âme invincible et d'un courage souverain. C'est ce que vous demandez l'Eglise de Jésus-Christ pour l'heureux gouvernement de laquelle la souveraineté temporelle a été providentiellement attribuée aux pontifes romains, et qui a tellement senti que la protection de cette souveraineté était son affaire, qu'autrefois, durant la vacance du siège apostolique et au milieu des plus redoutables extrémités, tous les Pères du concile de Constance ont voulu administrer eux-mêmes en commun les possessions temporelles de l'Eglise romaine, ainsi que les documents publics en font foi. C'est ce que vous demandez les chrétiens fidèles dispersés dans toutes les contrées du globe, qui se félicitent de nous avoir vu venir librement à vous et librement vaquer aux intérêts de leur conscience ; c'est ce que vous demandez enfin la société civile, qui sent que la subversion de votre gouvernement ébranlerait ses propres fondements.

Quoi de plus ? Vous avez condamné, par un juste jugement, ces hommes coupables qui ont envahi les biens ecclésiastiques, et vous avez proclamé « nul et de nul effet, tout ce qu'ils ont accompli (3) ; vous avez décrété que tous les actes tentés par eux étaient illégitimes et sacrilèges (4) ; vous avez déclaré, avec raison et à bon droit, que les auteurs de ces forfaits étaient passibles des peines et censures ecclésiastiques (5) . »

Ces graves paroles de votre bouche, ces actes admirables, nous devons les accueillir avec respect et y renouveler notre plein assentiment. En effet, de même que le corps souffre toujours avec la tête à laquelle il est uni par le lien des membres et par une même vie, de même il est nécessaire que nous soyons en parfaite sympathie avec vous. Nous sommes tellement joints à vous dans votre désolante affliction, que tout ce que vous souffrez nous le souffrons également par l'accord de notre amour. Nous supplions Dieu qu'il mette fin à des perturbations si injustes et qu'il rende à sa liberté et à sa gloire première l'Eglise, épouse de son fils, si misérablement dépouillée et opprimée.

Mais nous ne nous étonnons pas que les droits du Saint-Siège soient si ardemment et si implacablement attaqués. Il y a déjà plusieurs années que la folie de certains hommes en est arrivée à ce point, non-seulement de s'efforcer de rejeter toutes les doctrines de

l'Eglise ou de les révoquer en doute, mais de se proposer de renverser de fond en comble la vérité chrétienne, la république chrétienne. De là ces tentatives impies d'une vaine science et d'une fausse érudition contre les doctrines de nos saintes lettres et leur inspiration divine ; de là ce soin perfide d'arracher la jeunesse à la tutelle maternelle de l'Eglise, pour la pénétrer des erreurs du siècle, souvent même en la soustrayant à toute éducation religieuse ; de là ces nouvelles et pernicieuses théories sur l'ordre social, politique et religieux qui se répandent impunément partout ; de là cette habitude trop familière à plusieurs dans ces contrées de mépriser l'autorité de l'Eglise, d'usurper ses droits, de méconnaître ses préceptes, d'insulter ses ministres, de faire dérision de son culte, d'avoir en honneur et d'exalter tous les hommes, surtout les ecclésiastiques qui s'écartent misérablement de la religion et marchent dans la voie de la perdition. Les vénérables prélats et les prêtres du Seigneur sont dépouillés de leur pouvoir, contraints à l'exil ou jetés dans les fers ; ils sont entraînés devant les tribunaux civils avec affront, pour être demeurés fidèles à leur saint ministère. Les épouses du Christ gémissent chassées de leurs asiles, consumées de détresse, ou prêtes à mourir de misère ; les religieux sont forcés à rentrer dans le monde malgré eux ; des mains violentes s'étendent sur le patrimoine sacré de l'Eglise ; par des livres détestables, par les journaux, par les images, une guerre terrible et continuelle est déclarée à la fois aux mœurs, à la vérité, à la pudeur même.

Ceux qui se livrent à de telles agressions savent parfaitement que c'est dans le Saint-Siège, comme dans une forteresse inexpugnable, que réside la force et la vertu de toute justice et de toute vérité, et que les efforts de l'ennemi se brisent contre cette citadelle ; que le Saint-Siège est une vigie du haut de laquelle les yeux clairvoyants du gardien suprême aperçoivent de loin les embûches préparées et les annoncent à ses compagnons. De là cette haine implacable, de là cette envie inguérissable, de là ce zèle passionné des hommes pervers qui voudraient déprimer l'Eglise romaine et le Saint-Siège apostolique et les détruire, s'il était jamais possible.

A cette vue, bienheureux père, ou seulement à ces récits, qui ne laisseraient couler ses larmes ? Saisis donc d'une juste douleur, nous levons les yeux et les mains au Ciel, implorant de toutes les forces de notre âme l'Esprit divin, afin que lui qui, en ce jour, a fortifié et sanctifié sous l'autorité de Pierre, l'Eglise naissante, la protège, l'étende, la glorifie aujourd'hui sous votre houlette et sous votre sceptre. Qu'elle soit témoin des vœux que nous formons, Marie solennellement saluée par vous du titre d'Immaculée ; qu'elles en soient témoins ces cendres sacrées des saints patrons de l'Eglise romaine, Pierre et Paul, ainsi que les reliques vénérables de tant de pontifes, de martyrs et de confesseurs, qui rendent sainte et sacrée la terre même que nous foulons ; qu'ils en soient particulièrement témoins ces bienheureux qu'aujourd'hui un suprême décret de vous a inscrits dans l'ordre des saints ; ils doivent prendre à un titre nouveau la protection de l'Eglise, et ils offriront pour vous, du haut de leurs autels, au Dieu tout-puissant leurs premières prières.

En leur présence donc, nous, évêques, afin que l'impie ne feigne pas d'en ignorer ni ose le nier, nous condamnons les erreurs que vous avez condamnées, nous rejetons et détestons les doctrines nouvelles et étrangères qui se propagent partout au détriment de l'Eglise de Jésus-Christ ; nous condamnons et réprouvons les sacrilèges, les rapines, les violations de l'immunité ecclésiastique et les autres forfaits commis contre l'Eglise et le siège de Pierre.

Cette protestation, dont nous demandons l'inscription dans les fastes publics de l'Eglise, nous la préférons en toute sincérité au nom de nos frères qui sont absents ; soit de ceux qui, au milieu de tant d'angoisses, retenus par la force dans leurs maisons, pleurent aujourd'hui et se taisent ; soit de ceux qui, empêchés par de graves affaires ou par leur mauvaise santé, n'ont pu se joindre à nous aujourd'hui.

Nous ajoutons à nous notre clergé et le peuple fidèle, qui, animés comme nous d'une pieuse vénération et d'un profond amour, ont prouvé leur affection pour vous tant par leurs prières assidues et sans relâche que par les offrandes du denier de saint Pierre, multipliées avec une généreuse largesse, sachant bien que leurs sacrifices doivent procurer à la fois et le soulagement des besoins du Pasteur suprême et la garde de sa liberté.

Plût à Dieu que tous les peuples s'entendissent pour mettre en sécurité cette cause sacrée de l'univers chrétien et de l'ordre social !

Plût à Dieu que les Rois et les puissants du siècle comprissent que la cause du Pontife est la cause de tous les princes et de tous les Etats ; plût à Dieu qu'ils vissent ou tendent les criminels efforts de ses adversaires, et qu'enfin ils prissent des résolutions décisives !

Plût à Dieu que vinsent à résipiscence ces quelques malheureux ecclésiastiques et religieux qui, oubliant leur vocation, refusant l'obéissance due aux supérieurs et usurpant témérairement l'autorité de l'Eglise, courent à leur perte !

Voilà ce que, pleurant avec vous, Très-Saint Père, nous sollicitons ardemment du Seigneur, pendant que prosternés à vos pieds nous demandons de vous cette force céleste, que donne votre bénédiction apostolique et paternelle. Qu'elle soit abondante, qu'elle sorte largement du fond même de votre cœur, afin que non-seulement elle s'étende sur nous, mais qu'elle d'écoule sur nos frères bien-aimés qui sont absents et sur les fidèles qui nous sont confiés. Qu'elle soit, pour nos douleurs et celle du monde, un adoucissement et un soulagement, qu'elle relève notre faiblesse, qu'elle féconde nos travaux et nos œuvres, et qu'enfin elle amène promptement à la sainte Eglise de Dieu des temps plus heureux.

Rome, le VIII juin de l'an du Seigneur, mil huit cent soixante-deux.

Cette Adresse est suivie de 255 signatures. Nous en extrayons celles appartenant à l'épiscopat français.

Ont signé :  
 Cardinaux. — MM. Morlot, archevêque de Paris ; — Donnet, archevêque de Bordeaux ; — De Bonald, archevêque de Lyon ; — Gousset, archevêque de Reims ; — Mathieu, archevêque de Besançon.  
 Archevêques. — MM. de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, archevêque de Bourges ; — De Jerphanion, d'Alby ; — Desprez, de Toulouse ; — Saint-Marc, de Rennes ; — Chalandon, d'Aix ; — Delamarre, d'Auch ; — Debelay

d'Avignon ; — Reignier, de Cambrai ; — Mellon-Jolly, de Sens.

Evêques. — MM. Dupanloup, d'Orléans ; — de Dreux-Brézé, de Moulins ; — Cousseau, d'Angoulême ; — Bardou, de Cahors ; — Levezon de Vézins, d'Agen ; — Le Morlhon, du Puy ; — Guérin, de Langres ; — Bara, de Châlons-sur-Marne ; — Jordany, de Fréjus et Toulon ; — Meirieu, de Digne ; — Dupont des Loges, de Metz ; — Mabite, de Versailles ; — Plantier, Nîmes ; — Lyonnet, de Valence ; — Didot, de Bayeux et Lixieux ; — Cruice, de Marseille ; — Lacroix, de Bayonne ; — Doney, de Montauban ; — Gerbet, de Perpignan ; — Devoucoux, d'Evreux ; — de Marguerie, d'Autun ; — Regnault, de Chartres ; — Foulquier, de Mende ; — Pavy, d'Alger ; — Sergent, de Quimper et Léon ; — de Pompignac, de Saint-Flour ; — Féron, de Clermont ; — Epivent, d'Aire ; — de la Boullerie, de Carcassonne ; — Dubreil, de Vannes ; — Gignoux, de Beauvais ; — Reoss, de Strasbourg ; — Belay, de Pamiers ; — de Langalerie, de Belley ; — Berthelet, de Tulle ; — Gignoux, de Grenoble ; — Forcade, de Nevers ; — Caverot, de Saint-Dié ; — Delcussy, de Viviers ; — Casanelli, d'Ajaccio.

Le Saint-Père a répondu :

Les sentiments que vous nous avez exprimés, vénérables frères et fils bien-aimés, nous ont causé une joie profonde ; ce sont les gages de votre amour envers le Saint-Siège, et bien plus encore le témoignage éclatant et magnifique de ce lien de charité qui unit si étroitement les pasteurs de l'Eglise catholique non seulement entre eux, mais avec cette chaire de vérité ; d'où il est manifeste que le Dieu auteur de la paix et de la charité est avec nous, et si Dieu est avec nous, qui sera contre nous ? Louange donc, honneur et gloire à Dieu ! A vous, paix, salut et joie ! paix à vos cœurs ! salut aux chrétiens fidèles commis à vos soins ! joie pour vous et pour eux, afin que vous exaltiez avec les saints, chantant un cantique nouveau dans la maison du Seigneur pendant les siècles des siècles.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 21 juin 1862, le sieur Peyridieu (Zéphyrin), instituteur communal à Belmontet, a été nommé instituteur communal au Bourg, en remplacement de M. Hermet, appelé au poste de Caniac.

Par arrêté préfectoral, en date du 23 juin courant, M. Garrigues (Joseph) a été nommé débitant de tabac à Laramière, en remplacement de M. Bories (Joseph), démissionnaire.

Par décision du 7 juin courant, M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vient d'accorder un secours de 5,532 f. 75 c. à diverses communes du département du Lot, victimes d'intempéries survenues le 22 juin 1861.

La loi qui autorise la ville de Cahors à contracter un emprunt de 120,000 fr. pour la reconstruction de la halle a été votée par le Corps législatif dans sa séance du 21 juin.

La prochaine session du baccalauréat s'ouvrira à Cahors, le jeudi 21 août prochain.

Les aspirants au baccalauréat ès-sciences devront se faire inscrire du 1<sup>er</sup> au 15 juillet inclusivement. Aucune inscription ne sera reçue, passé le 15 juillet.

Les candidats au baccalauréat ès-lettres devront se faire inscrire du 6 au 21 juillet inclusivement. Aucune inscription ne sera reçue passé le 21 juillet.

Les inscriptions seront reçues dans les bureaux de l'Inspecteur d'Académie, à Cahors.

Le concours pour l'admission à l'Ecole navale impériale en 1862 aura lieu à Toulouse, savoir : La composition, les 1<sup>er</sup> et 2 juillet ; Les examens oraux, le 20 août.

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi du sieur Afaux, condamné à la peine de mort par arrêt de la Cour d'assises du Lot, en date du 15 mai dernier.

On ne connaît pas encore le résultat du recours en grâce qui a été présenté à l'Empereur.

Le 1<sup>er</sup> juillet, la ville de Marseille adjudgera les travaux de construction d'un Musée des Beaux-Arts, d'un Muséum d'histoire naturelle et d'un Château-d'eau, le tout évalué à 1,431,040 fr. 02 cent.

La bizarrerie de notre température indispose un grand nombre de personnes, à Cahors. Après les quelques journées de chaleur que nous avons ressenties au commencement de ce mois, il est arrivé un temps assez froid pour obliger de reprendre les habits d'hiver.

M. le Ministre de la guerre a décidé, le 5 du courant, que les ouvriers militaires seraient mis, comme les années précédentes, à la disposition des cultivateurs pour les travaux de la moisson.

La procession de la Fête-Dieu a eu lieu, dimanche dernier, avec la plus grande pompe. Les membres du chapitre, revêtus de chapes, précédaient le dais sous lequel était Mgr Jousin, évêque de Taiti, Océanie, tenant l'ostensoir.

(1) Lettre ap. du 26 mai 1860 ; allocution du 20 juin 1859 ; encyclique du 9 juin 1860 ; allocution du 17 décembre 1860.  
 (2) Lettre encyclique du 19 janvier 1860.  
 (3) Allocution du 26 septembre 1859.  
 (4) Allocution du 20 juin 1859.  
 (5) Lettres apostoliques du 26 mars 1860.

Après le Saint-Sacrement venant, escortés par un détachement du 80<sup>e</sup> de ligne en garnison à Cahors, M. le Préfet du Lot, ayant à sa droite M. le Président du tribunal civil et à sa gauche M. le Maire de la ville, les fonctionnaires de l'ordre judiciaire et administratif, ainsi que les officiers de la garnison.

La musique des pompiers a joué différents morceaux pendant le cours de la procession.

Sortie à quatre heures et demie de l'église Cathédrale, la procession a suivi la rue Clément-Marot, la Rue Haute, la rue Saint-Barthélemy; elle a ensuite descendu le boulevard où un magnifique reposoir avait été dressé à la hauteur du jardin de M. Cavaignac, et elle est rentrée à la Cathédrale par la rue de la Liberté. L'orphéon de la ville a chanté à deux reprises, au reposoir et à l'église, le *Tantum ergo*, avec beaucoup d'ensemble.

Une foule nombreuse s'était portée sur tous les points où devait passer le cortège. Le plus grand ordre n'a cessé de régner.

Depuis quelques jours, un cirque établi sur le cours Fénélon, fait les délices du public cahorcin. Il est sous la direction de M. Dianta.

La composition de la troupe est très-bonne. M. Dianta, fils, surtout est d'une adresse et d'une agilité surprenantes.

Notre ville était depuis longtemps privée de ce genre de distraction. Aussi la foule se pressait-elle avide et nombreuse aux représentations que lui offre M. Dianta.

Ainsi que nous l'avions annoncé, dimanche dernier les orphéonistes de Cahors ont fait bénir leur bannière. Cette cérémonie a eu lieu dans l'ordre le plus parfait à la messe de onze heures et demie. Les chants *Panis angelicus* et *Tantum ergo*, que la société a fait entendre ont produit un bon effet sur l'assistance.

C'est partout que les orphéons s'empressent de présenter leur bannière à la bénédiction de l'Eglise, et partout ses ministres lui font bon accueil. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en reproduisant les principaux passages d'une allocution patriotique que M. Capelle, curé de Valenciennes, vient d'adresser aux orphéonistes de cette ville, après avoir béni leur drapeau :

Messieurs, L'homme aime tout ce qui l'élève, tout ce qui l'ennoblit. Peu content de sa propre grandeur, il voudrait la communiquer à la matière destinée à être son symbole ou son image.

Le drapeau qui, chez tous les peuples, est la plus haute personnification d'une société ne peut ne pas recevoir ce cachet de noblesse et de sainteté que réclame pour lui le sentiment de la foi uni au sentiment de grandeur inné chez l'homme. Toute nation chrétienne demande pour son drapeau une sorte de sacre qui change en un objet divin l'or et la soie dont il est composé, et y attache l'insigne pouvoir de rallier les cœurs des guerriers, de centupler leur courage et de leur montrer la victoire renfermée dans ses plis par le Dieu des armées, comme dans un sanctuaire.

Ce sont ces sentiments, Messieurs, qui guident vos cœurs dans la cérémonie qui vous rassemble aux pieds de cet autel. Vous venez présenter à Dieu le riche étendard qui doit briller à la tête de votre société, et vous demandez à l'Eglise qu'elle veuille bien lui imprimer un caractère sacré, en y appelant le sceau de sa bénédiction. L'Eglise, Messieurs, ne peut faire défaut à des pensées si conformes à son esprit. Elle va donc conférer sa bénédiction à votre bannière, elle va ratifier les paroles que sur elle prononcera ma bouche, le signe sacré de la croix que lui imposera ma main et surtout les affections que pour vous nourrit toujours mon cœur. Ainsi cette bannière sera à votre tête un symbole de paix dans vos réunions fraternelles où l'accord parfait de vos cœurs donnera l'inspiration à l'accord parfait de vos chants; elle sera comme la voix de la charité dans les concerts où vous appelez vos concitoyens à échanger l'aumône en faveur des malheureux contre les jouissances que procure l'audition de vos mélodies; elle sera comme le gage de la victoire dans ces luttes brillantes auxquelles la cité tout entière s'intéresse si vivement, parce que vos triomphes lui confirment de plus en plus le droit de s'appeler l'amie et la protectrice des arts.

Mais, pour cela, Messieurs, que vos mélodies soient toujours empreintes de noblesse et de dignité comme tout ce qui est vraiment beau, pur et vrai. Que dans leur élan, elles jettent toujours aux lieux qui en sont les échos une émanation semblable aux parfums qu'exhale la vertu; qu'elles soient de la nature de celles qui élèvent l'âme en lui inspirant de grandes pensées; selon qu'elles seront plus nobles et plus pures, elles impressionneront toujours davantage. Que comme l'éloquence dont elles doivent imiter l'art et traduire le langage, elles produisent non pas tant des émotions, mais surtout des sentiments qui pénètrent le cœur et lui font aimer ce qu'ont célébré vos voix.

Chantez, avec le talent qui vous distingue, chantez les grandeurs de Dieu, les magnificences de sa création, les gloires de la France, les merveilles de l'industrie. Sans vous en douter, peut-être, vous ferez servir vos chants à votre bien-être moral et à celui de la société. Ils pourront être en même temps la leçon de la science, le cri d'amour de la cité, le *Credo* de votre foi.

Venez souvent rehausser par vos accords harmonieux l'éclat des pompes divines: En nous rappelant ces anciens jours où la grande voix du peuple, semblable aux bruits des flots de l'Océan, remplissait toutes les parties de la basilique, vous ferez proclamer qu'à Valenciennes on trouve toujours pour les grandes et belles choses beaucoup d'hommes de bonne volonté, et que l'on voit y faire tout en perfection. Venez, comme aujourd'hui, y redire les notes graves et solennelles de la véritable musique religieuse, de ce plain-chant auquel on peut adapter ce qu'un profond philosophe (Bacon) a dit de la foi: « Peu de science en éloigne, beaucoup de science y ramène. » Toujours vous trouverez en nous de chaleureuses sympathies.

Maintenant, Messieurs, je vais attacher la bénédiction de l'Eglise à votre étendard. Puisse ce riche symbole, revêtu d'un caractère sacré, vous guider à de nouveaux triomphes; puisse-t-il abriter constamment des cœurs purs et généreux aimant Dieu et la patrie, et portant toujours bien haut l'honneur de Valenciennes.

Nous lisons dans la *France chorale* :

L'orphéon de Cahors a donné sa séance d'inauguration le dimanche, 23 mai, dans la salle de spectacle de la ville. Un public nombreux et d'élite assistait à cette solennité. Les jeunes orphéonistes se sont bravement comportés: le succès a été complet.

Depuis quelque temps déjà il n'était question dans le département du Lot que de cette fête, où devaient se produire, devant leurs compatriotes, soixante-dix jeunes gens, rassemblés spontanément dans une commune association par le pur amour de l'art; et ce n'était pas sans quelque appréhension que ce jour avait enfin été fixé et proclamé au loin; il y avait six mois au plus, que ces jeunes néophytes étaient initiés aux principes élémentaires de la langue musicale. Toutes ces craintes étaient sans fondement; toutes ces terreurs frivoles. Le succès a dépassé toutes les espérances.

Six mois ont suffi pour obtenir un pareil résultat, n'est-ce pas le meilleur témoignage de l'entraînement, du zèle et de l'émulation des membres actifs de cette société? n'est-ce pas le plus grand éloge que l'on puisse faire du mérite de ceux qui, dans un aussi court espace de temps, ont pu organiser l'institution.

Longtemps avant l'heure fixée pour l'ouverture des bureaux, la salle était envahie par la foule impatiente.

Notre bonne ville n'avait jamais assisté à un pareil spectacle: et, pour elle, fête étrange! elle était bien loin de soupçonner l'intérêt qu'elle y allait prendre. C'est qu'en effet, si les habitants des grandes cités, dont le goût est sans cesse épuré, mais dont les jouissances de l'esprit sont si multipliées, qu'ils ont presque vu s'émousser en eux les sentiments délicats que les arts sont susceptibles d'engendrer, — si ces habitants, disons-nous, assistent sans émotions bien vives à ces lices vocales, ouvertes à des peuplades entières, et s'ils écoutent avec un charme instinctif, mêlé d'indifférence froide, ces accents d'une jeunesse cosmopolite, — combien grand est l'étonnement de l'homme d'une ville éloignée, d'une bourgade tranquille et modeste, alors que, pour la première fois, il est tiré de sa solitude pour assister au spectacle des jeunes âmes exhalant leurs sentiments de force et d'amour dans le langage le plus sympathique que Dieu ait pu donner à sa créature! et combien il est peu capable de maîtriser son émotion, lorsqu'il entend un pareil langage au milieu d'un cycle d'enfants d'une génération nouvelle et amie! — C'est qu'il ne faut point s'y tromper; de tous ces jeunes hommes, il est la connaissance, l'amour, le frère, le père! quelle volupté, quelle sympathie, quel orgueil!

Nos orphéonistes ont chanté en tout cinq chœurs; et ils les ont tous interprétés avec un ensemble parfait, un sentiment exquis du caractère propre à chacun de ses morceaux. — Le premier chœur était celui des *Chasseurs de Freyschutz*: ils l'ont dit à la fois, avec la délicatesse et la vigueur qui conviennent à cette mélodie populaire, ornée d'une délicieuse et magnifique harmonie.

Le deuxième morceau était le chœur des *Forgerons*. MM. les orphéonistes ont su, dans ce morceau caractéristique, apporter l'élan et la modulation que commande alternativement l'intelligence de sa lecture.

Au commencement de la 2<sup>e</sup> partie du concert, avait été placé un chœur d'un genre nouveau: *Les Parfums printaniers*, de A. Vialon.

Le concert a été terminé par la *Saint-Hubert* et la *Retraite*.

Nous le répétons, toutes les intentions de ces chœurs ont été rendues avec une intelligence, un à-propos, un brio remarquables.

Cette soirée a été complétée par le concours empressé de quelques amateurs et artistes de la ville. On y a fait une part aux jeunes talents que l'orphéon a pour mission de révéler, et de développer.

Salut et gloire à l'orphéon de Cahors! Jetons une fleur de plus sur la tombe du grand Wilhelm, de l'homme qui a vulgarisé dans notre pays l'art destiné à charmer les loisirs et à policer les mœurs! tressons une couronne nouvelle à cette phalange d'hommes distingués qui se sont efforcés de propager en France le culte de cette association, sympathique et charmante, qu'on nomme l'orphéon! mais n'oublions pas surtout un tribut d'éloges pour ces hommes modestes et ignorés qui se vouent avec persévérance à répandre dans les localités les plus reculées les principes d'une institution moralisatrice et féconde. Le temps, dans sa marche rapide, et le progrès, dans sa dévorante activité, les aura bientôt dépassés. Ils sont destinés à rester dans l'oubli; ils le savent. Gloire à eux cependant, car ils auront pour eux, la satisfaction bien douce d'un devoir accompli; et ils auront aux yeux de leurs concitoyens, le mérite d'avoir fait faire à la contrée un pas dans la voie des améliorations. — Toutefois ils ont un mérite plus sérieux aux yeux de quelques hommes: celui d'avoir contribué, pour leur part, à calmer les plaies morales d'une société fiévreuse, et d'avoir enfin apporté un grain de sable au grand œuvre civilisateur.

(Un de vos correspondants).

Le 13 juin courant, vers les quatre heures du soir, un incendie se déclara au lieu de Patocle, commune de Calès, dans un corps de bâtiment appartenant au sieur Rougié (Antoine). La perte totale est évaluée à 800 fr. Cet immeuble était assuré pour une valeur de 7,000 fr.

La malveillance ne paraît pas être étrangère à ce sinistre.

De graves soupçons pèsent sur deux mendiants de la commune du Vigan. L'un d'eux est arrêté; on est à la poursuite de son complice.

L'éducation des vers à soie dans le Lot, continue à réussir malgré la terrible maladie qui, depuis longtemps, sévit sur cet insecte dans tous les pays où il était un de principaux éléments de richesse agricole et industrielle.

Dans la propriété de Pech-Fumat, cette année, trois cents grammes de graine ont donné quatre cent quarante-trois kilogrammes de cocons, de magnifique qualité, qui obtinrent, sur le marché du 7 juin, à Montauban, le prix exceptionnel de huit francs le kilogramme.

Le propriétaire attribue ce succès annuellement renouvelé dans son exploitation, d'abord au très-heureux privilège de notre climat, d'être exempt de presque toutes les épidémies animales ou végétales, et, en second lieu, au grand espacement et à l'aération naturelle qu'il fait donner aux vers dans les appartements relativement nombreux où ils sont élevés.

Il serait vivement à désirer que cet exemple de réussite, obtenu par les moyens les plus vulgaires, et qui n'est certes pas le seul qu'on pût citer dans le département, encourageât le développement de l'industrie séricicole dans

notre pays exceptionnellement salubre et où le mûrier vient d'une manière admirable, même dans les terrains les moins riches.

La chute de la laine, ce fléau des bergeries, à peine connu autrefois, paraît avoir singulièrement augmenté ses ravages dans ces dernières années.

Un agronome allemand rapporte deux cas où les éleveurs ont fait cesser radicalement les pertes qu'ils avaient à supporter de ce fléau, en donnant aux moutons quelques feuilles vertes de pin. Ces feuilles accidentaires, paraît-il, exercent ici la même action que le principe amer du lupin quand on l'emploie pour prévenir la pourriture des bêtes à laine.

Toutefois, quand la chute de la laine se manifeste chez les agneaux, la cause de la maladie n'étant pas la même, on peut y remédier en administrant aux mères une quantité suffisante de sel.

Les personnes qui n'ont pas la particule et qui y tiennent, sont ingénieuses à éluder la loi sur les titres de noblesse.

On a constaté, en effet, que des individus, après s'être fait délivrer, soit par les maires, soit par les greffiers compétents, des extraits réguliers, en ont altéré le texte en y ajoutant frauduleusement un nom, un titre, une particule. Puis ils ont déposé ces pièces ainsi falsifiées chez des notaires qui, sur demande, leur ont délivré des expéditions entachées de toutes les falsifications imaginées par les déposants. Ensuite, les mêmes individus ont fait usage de ces copies, régulières en apparence, au lieu de produire aux magistrats et aux officiers publics des extraits tirés des registres eux-mêmes.

Pour éviter ces fraudes, le garde des sceaux a invité par l'intermédiaire des procureurs impériaux, les maires à se refuser de procéder, soit à un mariage, soit à toute autre acte de leur ministère, si ce n'est sur l'expédition d'actes de l'état civil transcrits d'après les registres originaux.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 22 juin 1862.

42 Versements dont 3 nouveaux..... 4,135 f »  
4 Remboursements dont pour solde. 350 »

TAXE DU PAIN. — 10 juin 1862.

1<sup>re</sup> qualité 39 c., 2<sup>e</sup> qualité 36 c., 3<sup>e</sup> qualité 33 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.

Bœuf: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 15<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 05<sup>c</sup>.  
Taureau ou Vache: 1<sup>re</sup> catég., 95<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catég., 85<sup>c</sup>.  
Veau: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 30<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 20<sup>c</sup>.  
Mouton: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 25<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie 1<sup>er</sup> 15<sup>c</sup>.

Pour la Chronique locale: A. LAYTOU.

Départements.

Lot-et-Garonne. — Le 16 du courant, vers cinq heures du soir, une femme de Monbahus a tenté de se noyer en se jetant dans un lavoir situé à 150 mètres environ du village. Son mari venait de lui adresser de vifs reproches sur sa malheureuse habitude de s'enivrer, et surexcitée par ce rappel au devoir sans doute que par la boisson, elle avait formé la résolution de mettre fin à ses jours, oubliant ainsi, dans le désordre de ses idées, qu'elle était mère de cinq enfants. Une voisine qui la vit se précipiter dans l'eau se hâta d'aller à son secours et fut assez heureuse pour la retirer saine et sauve, probablement même tout à fait dégrisée. Espérons que ce hasard providentiel lui servira de leçon. (Journal de Lot-et-Garonne.)

— On lit dans le *Périgord* :

« Dernièrement les journaux nous apprennent que le chef des Araucaniens, M. Orelie, avait été fait prisonnier par les Chiliens; aussitôt M. Magne, ministre d'Etat, toujours prêt à venir en aide à ses compatriotes, écrivit à son collègue, M. le ministre des affaires étrangères pour que des négociations diplomatiques fussent engagées en faveur du prisonnier périgourdin. Peu de temps après, il recevait une lettre de M. Thouvenel, lui annonçant que le vicomte de Cazotte, gérant de notre consulat-général à Santiago, allait commencer des démarches auprès du gouvernement chilien pour améliorer la position de M. de Tounnens et pour arrêter les suites de l'affaire qui avait motivé sa captivité. »

— On lit dans l'*Echo de Vesone* :

La semaine dernière, une famille de Berneuil a été empoisonnée pour avoir mangé des champignons. La femme est morte après quelques jours d'horribles souffrances, et le mari, qui n'a pas succombé est gravement malade; le rétablissement de sa santé est même fort douteux. On ne saurait recommander trop de prudence aux personnes qui se hasardent à manger des champignons dont l'espèce n'est pas bien connue, car tous les ans il y a quelques victimes.

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

On écrit de Rome, 17 juin :

« Le public continue à s'occuper de l'assemblée des professeurs et des élèves du collège romain, tenue en l'honneur des martyrs du Japon dans l'église de Saint-Ignace.

« Il n'est personne qui ne désapprouve hautement les injures que ces messieurs ont proférées contre Garibaldi, le roi Victor-Emanuel et l'un de ces alliés.

« Le marquis de Lavalette soumis au cardinal Antonelli le projet de faire garantir par toutes les puissances les possessions actuelles du Pape, sans lui imposer, dit-on, en échange aucune condition. Ce projet a été également communiqué par M. de Lavalette aux évêques dans le dîner qu'il leur a offert jeudi.

« L'ex-reine de Naples part définitivement de Rome pour se rendre en Allemagne, le comte et la comtesse l'accompagneront. François II restera ici avec sa mère et ses autres frères; il dit que les princes Italiens, détrônés comme lui, devraient aussi se rendre à Rome auprès du Saint-Père.

« Le canon du château Saint-Ange a annoncé le 16<sup>e</sup> anniversaire de l'exaltation de Pie IX au souverain pontificat. Le Pape a tenu chapelle à la Sixtine, et ce qui reste d'évêques à Rome y a assisté. Aucune réjouissance n'a eu lieu et la journée s'est passée comme d'ordinaire. Mais le 24 juin sera plus solennel, ce jour-là est la fête de Saint-Jean, patron de Pie IX. Jusqu'à la fin de ce mois, Rome ne sera occupée que de fêtes catholiques. Il y a après demain la grande procession du *Corpus Domini*, et le 29 juin, on célébrera la Saint-Pierre. On prépare les illuminations et la *Girandola*. Dès les premiers jours de juillet, tout le monde abandonnera Rome, les derniers étrangers pour retourner dans leur patrie, les Romains pour aller en villégiature.

« En attendant, le Pape continue à donner de nombreuses audiences.

« Le calme est parfait dans Rome. On ne se douterait pas le moins du monde que la situation soit critique. »

AMÉRIQUE.

New-York, 12 juin.

Le gouvernement a présenté au Congrès un projet de loi par lequel il demande à être autorisé à une émission de bank-notes jusqu'à concurrence de 450 millions de dollars.

L'or fait 5 1/4 de prime.

Rien d'important de Richmond.

Les troupes fédérales qui étaient à la poursuite de la division confédérée du général Jackson ont été repoussées vigoureusement.

On assure que les confédérés marchent sur Nashville avec des forces considérables.

Les attaques contre Charleston et Mobile paraissent imminentes.

POLOGNE.

Le poste de gouverneur militaire à Varsovie est supprimé. Une commission gouvernementale est chargée de délivrer les passe-ports en langue russe. Des droits civils sont accordés aux Israélites.

— On écrit de Varsovie, 22 juin :

« Avant-hier, à l'ouverture de la séance du conseil d'Etat, le lieutenant de l'empereur par intérim, le général Luders, s'est adressé à l'assemblée en ces termes :

« En ouvrant cette séance, je suis heureux de vous faire connaître un nouveau témoignage de la sollicitude incessante de l'empereur et roi pour le bien du pays. Par une dépêche télégraphique du 8 juin, Sa Majesté a daigné m'informer qu'elle venait de nommer le même jour le grand-duc Constantin Nicolaïevitch son lieutenant dans le royaume de Pologne. Le marquis Wielopolski a été nommé en même temps chef de l'administration civile. Sa Majesté m'ordonne, par la même dépêche, de continuer à remplir les fonctions dont je suis chargé jusqu'à l'arrivée de S. A. I.

« En vous informant, Messieurs, de ces décisions de notre gracieux souverain, je crois inutile d'en faire ressortir la haute portée, persuadé que vous saurez vous-mêmes apprécier pleinement ce nouveau témoignage de la bienveillance impériale pour les sujets polonais.

« J'espère donc que le pays tout entier répondra aux intentions de l'empereur en prêtant un concours sincère à leur accomplissement, et que l'arrivée de l'auguste frère de S. M. marquera une ère nouvelle de bonheur et de prospérité pour le royaume. »

(Bayvel.)

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 21 juin.

L'*Invalide* d'aujourd'hui contient une ordonnance impériale en vertu de laquelle toutes les écoles militaires du dimanche sont fermées comme ayant propagé des doctrines dangereuses et comme ayant cherché à corrompre l'armée. L'entrée dans les casernes est désormais interdite à toutes les personnes étrangères.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Variétés.

LA FÊTE-DIEU.

La Fête-Dieu fut établie en 1264, par le pape Urbain IV, qui la fixa au 1<sup>er</sup> jeudi après l'octave de la Pentecôte.

Fils d'un cordonnier de Troyes en Champagne, il était devenu archidiacre de l'église de Liège. Or, cette église a célébré dès l'an 1246, d'après un règlement de l'évêque Robert de Torante, la fête du corps de Jésus-Christ, non plus le Jeudi-Saint, jour anniversaire de la Cène, mais bien le jeudi après la Pentecôte, attendu que les offices funèbres de la Semaine-Sainte faisaient contraste avec une solennité de félicité religieuse, et il chargea Saint-Thomas-d'Aquin de composer un office particulier pour cette fête.

Cependant il s'écoula une période de près d'un demi-siècle, depuis la mort d'Urbain IV, avant que la Fête-Dieu fut célébrée à Rome. C'est en 1311, qu'une décision du concile

général de Vienne, tenu sous Clément V, devant les rois de France, d'Angleterre et d'Arragon, confirma d'une manière positive pour toute la chrétienté, la bulle d'Urbain IV. En 1316, Jean XXII ratifia cette solennité, à laquelle il ajouta un octave, ordonnant, en outre, de porter le Saint-Sacrement en procession publique. Des ordres religieux se fondèrent par la suite à cette occasion. L'ordre de Saint-Dominique, réformé en France par le père Antoine Quien, fut connu longtemps sous la désignation de congrégation du Saint-Sacrement.

La Fête-Dieu était anciennement, en France, célébrée avec un incomparable éclat. Jusqu'à la révolution, on vit les rois assister aux processions et porter un cierge à côté de l'officiant, ou tenir un des cordons du dais. Le Consulat restaura le culte et rouvrit les temples fermés par la révolution. Le concordat de 1802 fixa cette solennité non au jeudi, mais au dimanche après l'octave de la Pentecôte.

(Le Var.)

Paris.

24 juin.

Les ministres, ainsi que nous l'avions annoncé, se sont réunis en conseil, au palais de Fontainebleau sous la présidence de l'Empereur.

Les courses de Fontainebleau, ont été on ne peut plus brillantes.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial ont pris place dans une tribune réservée, avant la course pour le prix des Haras, et ne se sont retirés qu'après la dernière course. Parmi les personnes qui les accompagnaient, on remarquait la princesse Anna Murat et une des princesses Bonaparte, et plusieurs dames du palais.

On lit dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme* que l'Empereur et l'Impératrice arrive-

ront à Riom, le 8 juillet prochain, à deux heures du soir. Ils se rendront à l'hôtel de ville et ils recevront les dames et les principales autorités. Le séjour à Riom sera d'une heure et demie.

On parle du départ de l'amiral Jurien de Lagravière pour le Mexique. Celui du général Forey est fixé à la fin du mois.

M. le capitaine de vaisseau Roze, commandant militaire à la Vera-Cruz, sera appelé, dit-on, au commandement de la division navale du golfe du Mexique, sous les ordres du vice-amiral de Lagravière.

M. Ingres a connu sa nomination au poste de sénateur de la manière la plus gracieuse et la plus délicate. Le *Moniteur* n'avait pas encore parlé, qu'un aide de camp de l'Empereur partait des Tuileries, se rendait à la demeure de l'artiste, et remettait à M<sup>me</sup> Ingres la lettre suivante, un de ces billets que l'on conserve dans les familles comme un monument historique :

» Madame,

» L'Empereur voulant honorer les arts dans son plus habile représentant en France, je suis heureuse de vous annoncer de sa part, qu'il a nommé M. Ingres sénateur.

» EUGÉNIE.

La semaine dernière, une députation de la société des artistes, ayant à sa tête son président, le baron Taylor a été lire une adresse de félicitations à M. Ingres. Il y a eu grande réception dans le salon du peintre, réponse à la lecture de l'adresse, vive émotion des deux peintres. Cette petite solennité a produit un excellent effet dans le monde des arts.

Il paraît que M. Barrot, ambassadeur de France à Madrid, sera autorisé à rentrer dans son pays, immédiatement après l'accouchement de S. M. la reine. M<sup>me</sup> Barrot est partie, hier, avec sa famille pour se rendre en France.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

CHEMINS DE FER

Paris à Lyon et à la Méditerranée

Emission de 340,000 Obligations.

Il est ouvert une souscription publique pour le placement de 340,000 Obligations de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée aux conditions ci-après :

Ces obligations produisent un intérêt annuel de 45 francs et sont remboursables à 500 francs par tirages annuels répartis sur la durée de la concession.

La souscription sera ouverte le 20 juin 1862 et fermée le 30 juin 1862 à 4 heures du soir.

Il sera versé en souscrivant, et par chaque obligation souscrite, une somme de 25 francs à titre de garantie.

Si le capital souscrit dépasse le montant de l'émission, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle, sans que l'on puisse attribuer moins d'une obligation à chaque souscripteur.

Cette proportion sera indiquée par un avis inséré au *Moniteur*.

Les obligations sont émises à 304 fr. 25 c., jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1862.

Les paiements auront lieu en trois termes, payables, savoir :

Fr. 101 25<sup>c</sup> du 5 au 15 juillet. (Les 25 fr. versés à titre de garantie viendront en déduction de la somme à payer pour la libération de ce terme).

400 » du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 1862.

400 » du 15 au 25 janvier 1863.

Ensemble 301<sup>fr</sup> 25<sup>c</sup>.

Les souscripteurs auront à toute époque la faculté de se libérer des termes non échus moyennant bonification d'intérêt à raison de 4 % l'an. Les obligations libérées par anticipation devront l'être intégralement. L'intérêt bonifié sera calculé du jour du versement au premier jour fixé pour l'échéance de chaque terme.

Le premier tirage d'obligations remboursables à 500 francs, aura lieu dans la dernière quinzaine de décembre 1862. Les numéros des titres définitifs délivrés en échange des certificats intégraux libérés participeront seuls au tirage.

En cas de retard de paiement, le débiteur sera passible des intérêts à raison de 5 % l'an à partir du premier jour fixé pour l'échéance de chaque terme.

Ces intérêts courront de plein droit et sans mise en demeure.

Un mois après l'échéance d'un terme en retard de versement, le solde même non échu deviendra intégralement exigible, et les obligations pourront être vendues aux risques du souscripteur par l'entremise d'un agent de change et sans mise en demeure.

à PARIS, rue Neuve-des-Mathurins, 44, rue Laffitte, 17.  
à LYON, rue Impériale, 33.  
à MARSEILLE, à la Gare.

Les personnes qui n'habitent pas les trois villes où les bureaux de souscription sont ouverts, peuvent s'adresser par correspondance au secrétaire général, 44, rue Neuve-des-Mathurins. Chaque lettre de souscription devra être accompagnée d'une remise en billets de banque ou mandats sur la Banque de France, à raison de 25 francs par chaque obligation souscrite. Les accusés de réception adressés aux souscripteurs leur tiendront lieu de récépissé.

Le secrétaire général, G. RÉAL.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu ? 40 ans de succès ?

Le *Liniment-Boyer-Michel* d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible ; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écart, molettes, faiblesses de jambes etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princ. pharm<sup>ie</sup> du dép<sup>t</sup>.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Mercredi, 25 juin 1862.

|           | Hectolitres exposés en vente. | Hectolitres vendus. | PRIX moyen de l'hectolitre. | POIDS moyen de l'hectolitre. |
|-----------|-------------------------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Froment.. | 213                           | 55                  | 23 <sup>fr</sup> »          | 78 k. 240                    |
| Mais....  | 55                            | 33                  | 13 <sup>fr</sup> 51         | »                            |

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 22 juin. Souleillou (Marie).
  - 24 — Seguy Jeanne-Marie-Anais.
  - 25 — Astor (Jeanne).
- Mariages.
- 25 juin. Tournié (Etienne), charpentier, et Rigal (Delphine), domestique.
- Décès.
- 21 juin. Troussel (Louis), entrepreneur, 56 ans.
  - 25 — Granjou (Jean), cultivateur, 85 ans, de Begous.
  - 25 — Barraut (Anne), s. prof., 42 ans (Hospice).

ENTREPRISE RAMOND, BRUSIDOU ET C<sup>o</sup>.

Nouveau Service

DE CAHORS A TOULOUSE

et retour.

Départ de Cahors pour Toulouse 10 heures du soir.

Départ de Toulouse pour Cahors 6 heures du matin.

Bureau : à Cahors, sur les Fossés, chez M. DUMEAU, marchand chapelier.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

ALCHIÉ, marchand chapelier, rue de la Mairie à Cahors, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1<sup>er</sup> août prochain, son magasin sera transféré dans la même rue, maison Carriol, en face M. Vinel, pharmacien.

Comme toujours, on trouvera chez lui un assortiment des plus complets de Chapeaux soie, feutre, castor, nouveauté-drap, paille, en tout genre, pour homme, et fantaisie, haute-nouveauté, pour enfant.

Le sieur ALCHIÉ profite de cette circonstance pour prévenir sa nom-

breuse Clientèle qu'il vient de faire l'acquisition du *Conformateur*, nouveau modèle, qui lui permet de prendre mesure à la personne ayant la tête la plus difforme dans l'espace de quelques secondes, et se charge de faire fabriquer tout genre de chapeaux, sur mesure, sans augmentation de prix.

Il ose espérer qu'on voudra bien lui continuer la confiance dont il a joui jusqu'à ce jour. Il fera, du reste, tous ses efforts pour la mériter de plus en plus.

RÉMY, aîné, Tapissier, GALERIE FONTENILLE, A CAHORS.

A l'honneur de prévenir le Public qu'on trouvera dans son magasin, à des prix réduits, une grande quantité de Papiers peints de la plus haute nouveauté. — On pourra choisir dans les prix de 40, 45, 50 et 60 cent., en colori ; — de 70, 75 et 80 cent. en satin et mat ; — de 3 fr. à 3 fr. 50 cent., des payages de Chine, vues et autres d'un mètre de large. — Le sieur Rémy tient toujours les articles meubles, passementeries, dorures, descentes de lit, étoffes pour meubles, et un grand choix de chaises vernies, paille osier et autres ; à 4 fr. 50 c. et 7 fr. Voltaires à 30 francs.

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

Le sieur VERDIER, horloger bijoutier, a l'honneur d'informer sa clientèle, que par suite de réparation, son Magasin est transféré Galeries de Folmont, au premier étage.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6.

a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites.

Il confectionne aussi sur mesure.

AVIS AUX INSTITUTEURS

EN VENTE

Chez Madame veuve Richard, libraire, à Cahors

MÉTHODE

INGÉNEUSE

DE LECTURE

à la portée de toutes les intelligences

Pour apprendre promptement et très-facilement la lecture courante aux élèves de toutes les écoles et aux adultes.

Par ANNA RESSÉQUIER,

Institutrice brevetée à Pern, (Lot).

AVIS

Le sieur MANUEL, fils, marchand de chevaux, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle de son arrivée à Cahors, pour la foire prochaine, avec un bel assortiment de chevaux.

Ses écuries sont situées au clos des Augustins (ancienne remise Pajol). Il séjournera plusieurs jours.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

Une Semaine A LONDRES.

VOYAGES DE LUXE ET DE COMMERCE.

S'adresser passage Mirès, 5, Paris, à l'agence **Franco-Anglaise**. Envoi franco du Prospectus.

A VENDRE

A CAUSE DU DÉCÈS DU PROPRIÉTAIRE.

Une Batteuse à vapeur

(système Lotz) de la force de quatre chevaux.

S'adresser à M. VALAT, serrurier, à Labastide-Murat.

PASTILLES VICTORIA

DE J. WOTERSPOON ET C<sup>o</sup>, FOURNISSEURS DE S. M. LA REINE D'ANGLETERRE.

Ces PASTILLES joignent à leur pureté et à leur saveur exquise la propriété d'être éminemment DIGESTIVES et de parfumer l'haleine.

Médailles d'honneur aux Expositions universelles de Paris de Londres.

PASTILLES DE MENTHE ANGLAISE supérieures.

Au dépôt central, chez M. Vinel, pharmacien, à Cahors, et chez les Pharmaciens, Confiseurs et principaux Epiciers.

Une des branches les plus intéressantes de la science médicale à la portée

DES GENS DU MONDE

Traité pratique des Maladies urinaires

Et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, chez l'homme et chez la femme.

8<sup>me</sup> édition, 1 vol. de 900 pages, enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE.

Par le D<sup>r</sup> JOZAN, profess. spécial de pathologie uro-génitale, 182, r. de Rivoli.

Maladies contagieuses. Rétrécissements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre.

Sterilité. Débilité. Pertes. Maladies des femmes. Traitement. Préventif.

Prix : 5 fr. ; poste, 6 fr. sous double enveloppe, chez l'auteur D<sup>r</sup> JOZAN, 182, r. de Rivoli ;

MASSON, Libraire, 26, r. de l'Ancienne-Comédie, et les princ. libr. de Paris, des départ., et de l'étranger.

Du même auteur : *Une cause fréquente et peu connue*

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche

et le traitement de cette insidieuse maladie, est précédé de considérations générales

sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le

problème de la population, avec des observations de guérison. 1 vol. de 600 pages.

Prix : 5 fr. ; par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les MALADES peuvent se TRAITER EUX-MÊMES

faire préparer les remèdes chez LEUR PHARMACIEN. — TRAITEMENTS, CONSULTATIONS

de midi à 8 heures, et PAR CORRESPONDANCE. (Affranchir.)

COMMISSION. Benzine Person EXPORTATION.

Employée par tous les teinturiers-dégraisseurs de Paris pour le nettoyage des étoffes et des gants, sans laisser aucune odeur. 2 francs le litre (prix de détail pour Paris et la province) ; le flacon 75 centimes. Contenance exacte de ceux vendus jusqu'à ce jour au détail : 1 fr. 25 cent. Contre un mandat sur la poste de 9 francs, on expédie franco (pour tous les pays se trouvant sur une ligne de chemin de fer) une boîte de douze flacons. — DÉPÔT GÉNÉRAL, 33, rue Dauphine, à Paris.

Demande de dépositaires pour chaque ville.